



## METROPOLIS

ACTES SUD JUNIOR



### Exposition "Métrovilles" inspirée de *Métropolis*, Benoit Tardif (Actes Sud Junior)

Créer de nouvelles pages du livre  
*"Métropolis"*

## Règlement

### 1ère étape : Imagination et conception

"Métropolis" est un album/atlas/guide de voyage pour parcourir les plus grandes et belles villes du monde, de continent en continent.

Monuments, spécialités culinaires, attractions touristiques, immeubles et architecture iconiques, points chauds culturels, lieux et personnages célèbres, et curiosités sont évoqués dans une mosaïque d'images aux couleurs vives.

En vous inspirant de l'ouvrage, vous devrez créer une nouvelle page du livre (double page).



## 2ème étape : Création et finalisation

Vous devrez, sur une feuille format A3 paysage, créer la fiche d'une ville. Celle-ci peut être réelle (la ville où vous habitez, celle où vous rêvez d'aller...) ou totalement imaginaire. Dans ce dernier cas, à charge pour vous de la situer, de la nommer.

La présentation de votre page sera exactement la même que celle du livre : pour la partie à gauche, nom de la ville en haut en lettres majuscules ; symboles sous le titre indiquant le nombre d'habitants, la langue parlée, le pays dans lequel la ville se situe ; vignettes colorées présentant les spécialités de la ville (architecturales, culturelles, culinaires...).

La création sera plastifiée avant dépôt.

**Attention, les villes déjà évoquées dans le livre ne devront pas être choisies, soit les 32 villes suivantes :**

**Montréal, Toronto, New York, San Francisco, Chicago, Mexico, Rio de Janeiro, Buenos Aires, Paris, Londres, Moscou, Berlin, Zurich, Rome, Stockholm, Barcelone, Amsterdam, Athènes, Istanbul, Le Caire, Fès, Johannesburg, Nairobi, Tokyo, Bangkok, Hong Kong, Bombay, Seoul, Jakarta, Sydney et Auckland.**

## 3ème étape : dépôt des créations

Nous devons savoir combien d'oeuvres seront réalisées dans chacune de vos structures pour prévoir une scénographie adaptée. Vous devez impérativement vous inscrire **avant le 17 mars 2017**.

Le dépôt des oeuvres sera accepté **jusqu'au 5 mai 2017**. Toute oeuvre rendue hors délai ne pourra être exposée.

La Bibliothèque se réserve le droit de n'exposer qu'une partie des créations en fonction de la place disponible.



[www.annemasse.fr](http://www.annemasse.fr)  
f [annemasse.official](https://www.facebook.com/annemasse.official)

